Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026029-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud et Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-029 / Institutions et vie politique – Désignation de représentants

Objet : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Conformément à l'article L 2121-33 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner les délégués dans les organismes suivants :

- Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) :

Sylvie CONAN (Titulaire)

- Comité National d'Actions Sociales (CNAS) :

Yvon ORGEBIN

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) :

Adrien BAUD

- Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) :

Sylvie GUILLO

- Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement (B2A) :

Yvon ORGEBIN

- Société SECANIM :

- Yvon ORGEBIN en qualité de Maire et Sylvie CONAN en tant que représentante des riverains (Titulaire)

- Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) :

Cyrille ETES (Titulaire)
Yvon ORGEBIN (Suppléant)

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026029-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants susmentionnés dans les organismes extérieurs

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire